

---

## Compte rendu de la réunion de bureau du 03 septembre 2016

---

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 05 aout 2016

**Présents : 5 - ANDRE Brigitte - ARNAUD Denys- BASSI-LEGER Monique –FREZAT Etienne -**

**Excusés : 3 - BOUTIN Monique - GUILLARD Paul - LEGER Fernand Absent : 0 Pouvoir : 2 BOUTIN Monique et LEGER Fernand.**

**Secrétaire de séance : Monique BASSI-LEGER**

---

***Les membres du bureau Syndical souhaitent la bienvenue à Etienne FREZAT en qualité de membre du bureau syndical.***

### **Plateforme de traite route EDF**

Des échanges avec EDF ont abouti à un accord, celui-ci est cependant soumis à la présentation détaillée du chantier. Il sera demandé à la SEA de nous réaliser une étude technique. **Travaux prévus en 2017 si nos finances nous le permettent.**

### **Chantier du Crozat :**

La visite du chantier par les financeurs est fixée au 15 septembre. Seront présents François Faraut de la DDT, Jérôme Dupraz du Conseil Départemental et Rémy Magdinier de la SEA. La question de la repousse de l'herbe sera sûrement évoquée. Les documents de fin de chantier sont tous faits et envoyés aux administrations concernées.

Pour le moment nous avons réglé uniquement la part AFP soit 7000 euros à l'entreprise.

Nous attendrons le règlement des subventions pour payer le solde.

**Cette situation est due au non-paiement de son loyer par Miédan-Gros Jean Louis. Un huissier a été mandaté par la DGFIP afin d'entamer des poursuites.**

**Nous rappelons, que cette somme de 5600 euros est indispensable à notre fonctionnement.**

### **Chalet de Prarian**

Les travaux se sont déroulés en plusieurs tranches de manière un peu chaotique et surtout très gênante pour les bergers qui n'ont pas eu d'eau pendant toute la période estivale sur cette localisation.

Le chalet est terminé mais il manque encore une fenêtre (année prochaine)



## Entretien du territoire : rencontres avec les exploitants :

### Concernant le secteur situé entre la Thuile et La Chapelle:

Fernand Léger et Monique Bassi-Léger ont fait l'état des lieux des travaux de débroussaillage, et, compte tenu du travail de qualité réalisé nous réglerons une facture de 2000 euros. De plus il est demandé à **Ivano Cadedu** de couper les ronces en dessous de la route, ceci pour sa partie personnelle.

**Carole Gratte**, nous informe de son absence et nous précise que les repousses ont été coupées sur le secteur du moulin. Les membres du bureau signalent que la partie la plus haute reste à faire.

**Fernand Nantet**, est content de sa saison à Celliers, pour l'entretien il compte louer un engin de broyage courant du mois d'octobre. Nous comptons vivement sur cette action.

Par ailleurs le projet de création de GAEC est toujours d'actualité et les démarches sont en cours. Il est rappelé à monsieur Nantet de bien fermer les tuyaux d'eau après usage, de mettre des poignées aux fils. Toujours pas d'autorisation d'exploiter, Monique BL va téléphoner à Magalie Durand de la DDT.

**Anne Boisson** ; est en arrêt maladie, elle sera vue plus tard par Monique BL

### Divers

**Chemin du RTM**, à ce jour pas d'information plus précise sur la mise en place d'un chemin de découverte situé à l'Arpettaz. Les services de l'ONF doivent nous tenir informé, car le piquetage laisse à penser qu'il passerait dans le périmètre de l'AFP, au-dessous du chemin conduisant aux chamois. Dossier à suivre courant septembre et octobre.

Une visite du territoire a eu lieu avec **les représentants du rucher des Allobroges de Savoie et du CETA** : il s'agissait de déterminer le meilleur endroit pour implanter un espace de reproduction de l'Abeille noire de Savoie (3 ruches). Les caves et l'Arpettaz sont retenus (au choix) pour 2017.

### Délibérations

- Les membres du Bureau syndical de l'AFP de Celliers décident à l'unanimité de payer la somme de 1500.00 euros à Madame BASSI-LEGER présidente de l'AFP (indemnité de fonction).
- Délibération pour régler la facture de 957.29 euros à F Nantet qui a dû racheter des tuyaux pour les alpages, JL Miédan-Gros a volé ceux que l'AFP avait achetés les années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 11h30

**La prochaine réunion est fixée au 12 novembre à 9h30.**

**Monique BASSI-LEGER,**  
**Présidente**

